

INCINÉRATEUR DE TOULOUSE

Stop ou encore ?

Une contribution citoyenne au projet de
rénovation / reconstruction de
l'incinérateur de Toulouse



zerowastetoulouse.org

Mars 2023

INTRODUCTION

L'incinérateur de Toulouse, exploité par la société SETMI, fonctionne en continu depuis 53 ans et arrive maintenant **en fin de vie**. Il va devoir être entièrement rénové ou reconstruit dans les prochaines années pour un montant compris entre 185 et 350 millions d'euros.

Ce projet représente **une très bonne opportunité** pour remettre en question le mode de gestion actuel des déchets sur l'agglomération toulousaine. En effet, à l'heure actuelle, l'incinérateur est indispensable pour traiter les déchets produits et, si rien n'est fait, il y a fort à parier qu'il sera reconduit à l'identique. À travers notre rapport [« Incinérateur de Toulouse, Stop ou Encore ? »](#), dont nous présentons une synthèse ici, nous souhaitons montrer qu'une autre voie est possible.

Après avoir décrit dans un premier temps l'incinérateur et son rôle dans la gestion des déchets, nous nous penchons par la suite sur les possibilités de réduire les quantités de déchets incinérées, à travers les exemples de nombreuses collectivités en France et à l'international. Cette approche nous permet de présenter, dans un troisième temps, un scénario alternatif basé sur une réduction importante des déchets destinés à l'incinération qui présente de nombreux avantages.

Nous espérons que ce document vous apportera suffisamment d'informations pour pouvoir répondre vous-même à la question : **incinérateur de Toulouse, stop ou encore ?**



1. ÉTAT DES LIEUX

1.1. SITUATION

Construit à l'origine à l'écart des habitations, l'incinérateur s'est vu progressivement intégré dans le tissu urbain avec l'étalement de l'agglomération toulousaine. Il est situé dans la zone industrielle de Monlong, à proximité des quartiers Lafourquette, Saint-Simon et Bellefontaine. Ce secteur se caractérise par une très forte densité d'activités technologiques et industrielles mais également une grande densité de population avec 10 établissements scolaires et 2 zones d'activités sportives dans un rayon de 1 km autour de l'incinérateur.

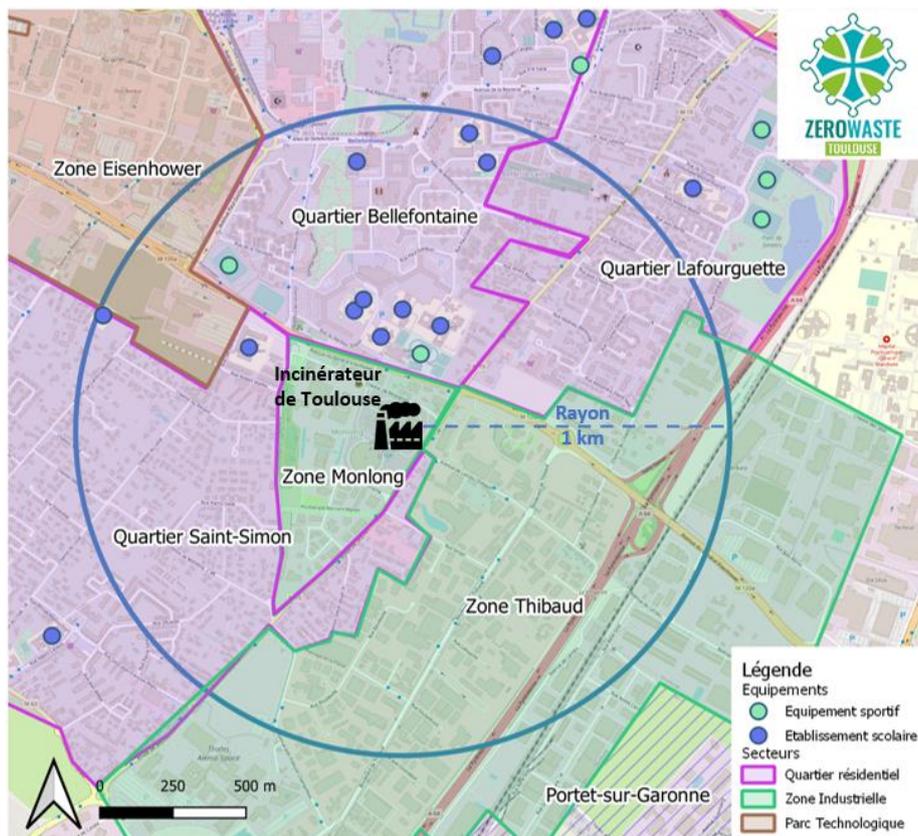


Figure 1 : Localisation géographique et répartition des équipements autour de l'incinérateur (Source : Géoportail)

1.2. ORGANISATION

Le syndicat mixte Decoset a été créé en 1993 avec pour vocation la mise en place d'une filière optimale de traitement et de valorisation des déchets ménagers sur son territoire. Il regroupe au total 8 EPCI¹ et environ un million d'habitants, soit quasiment tout le nord de la Haute-Garonne.

¹ Établissement Public de Coopération Intercommunale : modalités de coopération entre les communes leur permettant de se regrouper afin de gérer en commun des équipements ou des services publics (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains...), élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune. Les EPCI regroupent des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines, des métropoles et des syndicats de communes.

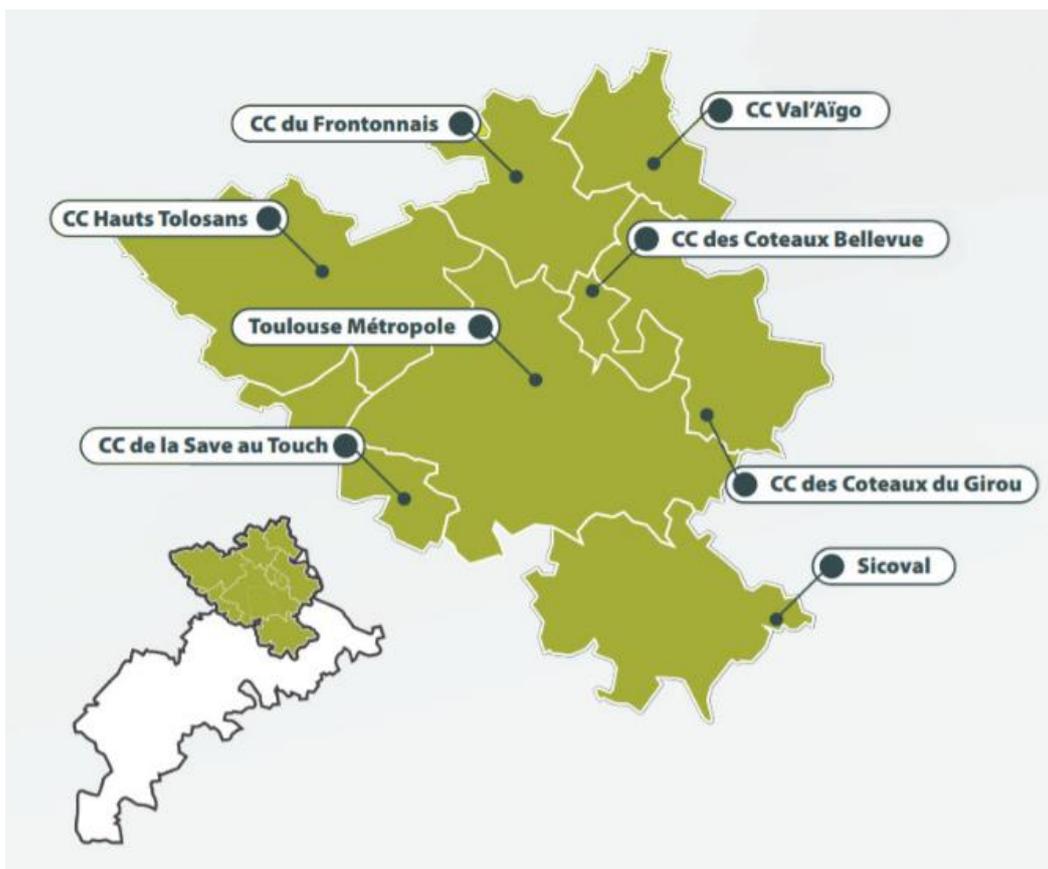


Figure 2 : Territoire de Decoset et de ses 8 EPCI adhérents (Source : rapport DECOSET 2020)

Les différents équipements gérés par Decoset sont les suivants :

- 2 Incinérateurs
 - **Incinérateur de Toulouse** : Il dispose d'une capacité maximale autorisée de 330 000 tonnes/an mais sa capacité technique réelle est actuellement limitée à 285 000 tonnes/an. Exploité en DSP par la société SETMI (filiale de VEOLIA), il reçoit l'ensemble des OMR des communes de Toulouse, Blagnac, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane.
 - **Incinérateur de Bessières** : D'une capacité de 170 000 tonnes/an jusqu'en 2017 puis 192 000 tonnes/an à compter de 2017, cet incinérateur traite l'ensemble des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du reste du territoire de DECOSET. Il est exploité en Délégation de Service Public (DSP) par la société ECONOTRE (filiale de SUEZ).
- 2 Centres de tri (Bessières et Toulouse)
- 21 Déchèteries
- 5 Centres de transfert
- 2 Plateformes de compostage (Léguevin et Toulouse Daturas)

2. GESTION DES DECHETS

2.1. SYNOPTIQUE DES FLUX

Sur les 284 000 tonnes incinérées en 2020, 59 % provenaient de Toulouse Métropole et 24 % d'autres collectivités en dehors de DECOSET, le reste venant directement des entreprises (15%) ou des centres de soins (2%)². L'incinération ne faisant pas disparaître la matière, l'intégralité des matières entrantes en ressort sous forme de rejets liquides, solides ou (majoritairement) gazeux. Les principaux rejets sont le **CO2**, pour 230 000 tonnes et les **mâchefers** pour 56 000 tonnes.

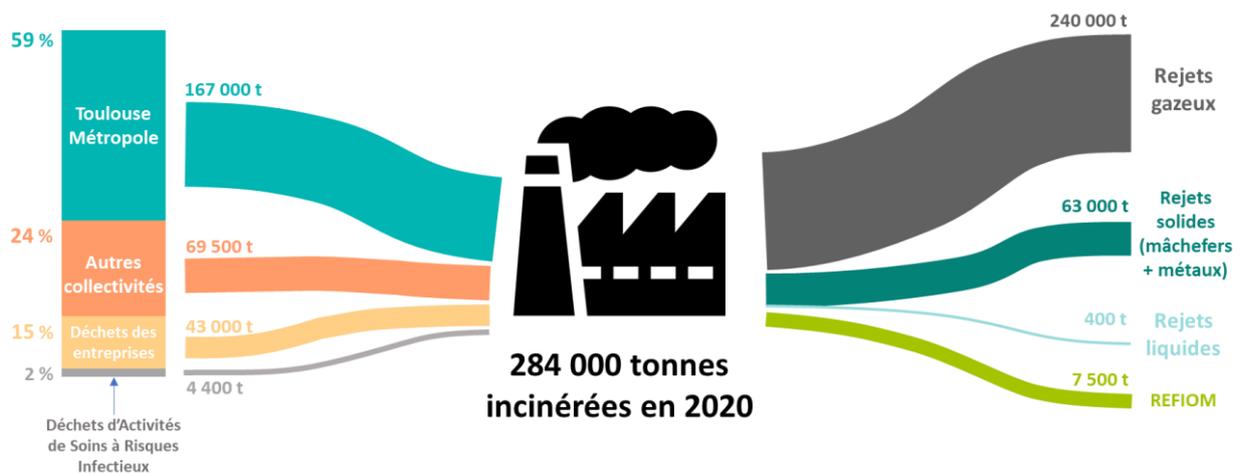


Figure 3 : Synoptique des flux entrants et sortants de l'incinérateur de Toulouse en 2020 (Source : rapport SETMI 2020).

2.2. LES DECHETS DE TOULOUSE METROPOLE

L'étude de la composition des ordures ménagères des Toulousains permet de déterminer des mesures de prévention adaptées au territoire.

On réalise que 81 % de ces déchets pourraient être valorisés au lieu d'être incinérés.

- La majeure partie des OMR (98 kg soit 39%) pourrait être compostée ;
- 70 kg soit 28 % des OMR pourraient ensuite faire l'objet d'une collecte pour recyclage (carton, papier, verre, emballage) ;
- En plus de de ces 70 kg, 36 kg supplémentaires (soit 14%) pourraient potentiellement faire l'objet d'une collecte pour recyclage à l'avenir ;
- Une fois ôtés tous les déchets potentiellement valorisables des OMR, restent alors 50 kg de déchets non valorisables qui peuvent être évités ou doivent être éliminés.

² Rapport d'activité 2020, SETMI



Figure 4 : Potentiel de valorisation des OMR de Toulouse Métropole 2020

2.3. CHIFFRAGE D'UN SCENARIO ALTERNATIF

Étant donné l'évolution démographique prévue par l'INSEE jusqu'en 2050 pour le département de la Haute-Garonne, on peut estimer qu'il y aura 850 000 habitants sur la Métropole en 2030³.

A ratio de déchets constants, ce sont 240 000 tonnes de déchets qui seront alors envoyées à l'incinération, soit 284 kg/hab./an (dont 253 kg/hab./an d'OMR et 31 kg/hab./an d'autres types de déchets, refus de tri, encombrants non valorisables, ...).

Nous estimons qu'il est possible de **diviser par deux la quantité de déchets envoyés à l'incinération** par la Métropole de Toulouse d'ici 2030. Cet objectif nécessiterait :

- La poursuite et l'amplification du Plan de Prévention des Déchets pour éviter la production de **22 500 tonnes** de déchets en 2030, soit 26 kg/hab./an ;
- Le détournement de **16 000 tonnes** de biodéchets par compostage et de **34 000 tonnes** supplémentaires par la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte ;
- L'amélioration du taux de captage des recyclables pour envoyer **31 000 tonnes** supplémentaires en centre de tri (soit +36 kg/hab./an), dont 5 000 tonnes de verre et 4 000 tonnes de textiles ;
- Le détournement de **16 500 tonnes** de déchets potentiellement recyclables des OMR et des encombrants vers les filières de recyclages en déchèterie : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), déchets dangereux, mobilier, matériel de jardinage/bricolage/sport, ...

³ INSEE Omphale 2017 - scénario central ; INSEE RP 2016, aua/T

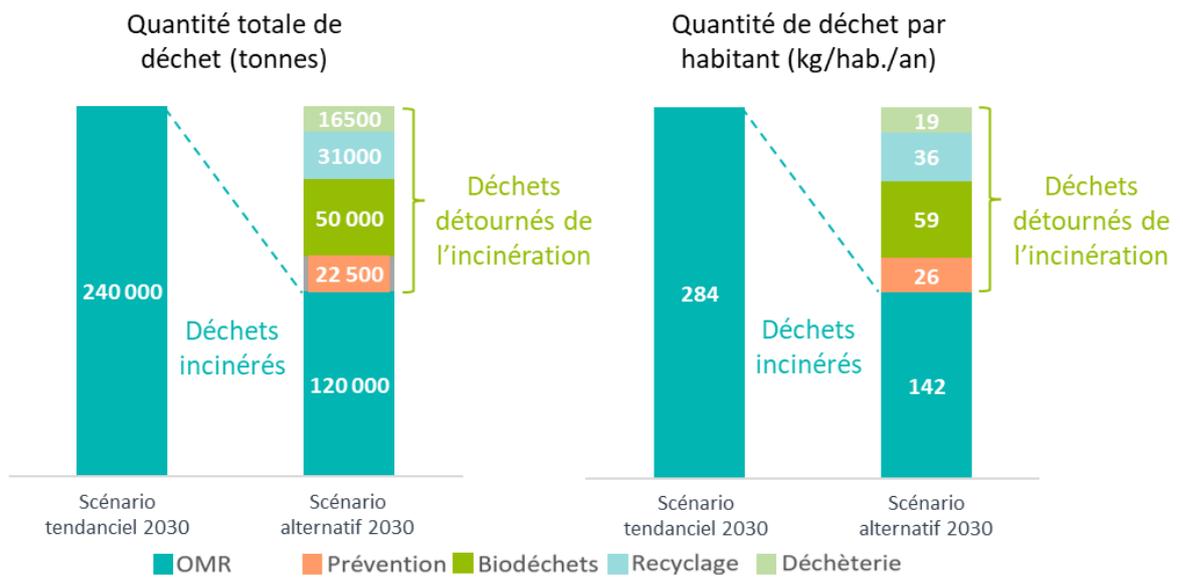


Figure 5 : Évolution du tonnage de déchets incinérés à Toulouse Métropole à horizon 2030

Cette diminution des quantités de déchets produites permettra par ailleurs d'atteindre plusieurs objectifs réglementaires :

- Réduction de 19% du ratio de DMA par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Atteinte d'un taux de réemploi de 5% des déchets ménagers et assimilés ;
- Atteinte d'un taux de réemploi et recyclage de 60% en 2030 (30% de recyclage, 25% de compostage, 5% de réemploi).

3. CAPACITE DE L'INCINERATEUR

Étant donné la gestion commune par DECOSET de ses deux incinérateurs il est nécessaire de réfléchir à cette échelle pour estimer les possibilités de diminution de capacité d'incinération.

Les hypothèses considérées pour estimer les possibilités de réduction de capacité au niveau des deux incinérateurs sont :

- Une réduction de 120 000 tonnes par an d'ici 2030 des quantités de déchets incinérées sur la Métropole de Toulouse ;
- Une diminution de 10% des quantités de déchets incinérées pour les autres collectivités (adhérentes à DECOSET ou non) entre 2020 et 2030 ;
- L'arrêt du traitement des déchets des Hautes-Pyrénées ce qui libérera une capacité de 38 000 tonnes à partir de 2026 ;
- Un maintien des quantités de déchets d'activité économiques traitées par DECOSET.

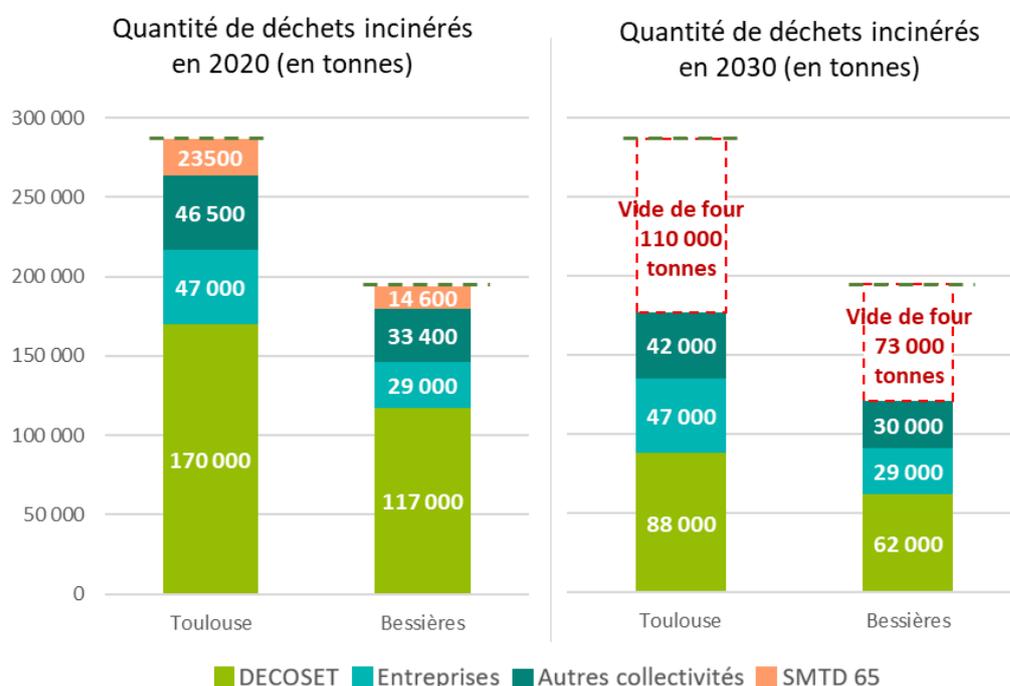


Figure 6 : Évolution des tonnages de déchets incinérés sur les deux incinérateurs de DECOSET en 2030.

Dans ces conditions, les quantités totales de déchets envoyés à l'incinérateur de Toulouse en 2030 seraient de 177 000 tonnes et à Bessières de 121 000 tonnes. Étant donné la capacité maximale autorisée sur l'incinérateur de Bessières en 2030 de 194 000 tonnes, il serait alors possible de détourner vers celui-ci 73 000 tonnes de déchets actuellement incinérés à Toulouse. Les besoins en capacité d'incinération sur Toulouse pourraient ainsi être réduits au minimum à 104 000 tonnes par an, ce qui serait suffisant pour envisager **fermer 2 fours sur les 4** que compte actuellement l'incinérateur.

3.1. L'EXEMPLE DE BESANÇON

Le syndicat de traitement SYBERT a été créé en 1999 pour traiter les déchets du Grand Besançon et deux autres communautés de communes. Jusqu'à présent, l'incinérateur géré par le SYBERT comptait deux fours pour brûler les ordures ménagères résiduelles et produire de l'énergie sur son territoire sous forme de chaleur et d'électricité à Planoise, au CHU de Besançon et autres récentes habitations voisines.

Guidés par la volonté politique de l'ancien président du syndicat, les administrateurs du SYBERT ont décidé en 2008 de ne pas rénover l'ancien four et, à la place, de **repenser l'intégralité de leur système de gestion des déchets**. Ce changement a demandé une stratégie ambitieuse de réduction des déchets, s'attaquant à la fois aux déchets résiduels et recyclables. En 2009, Besançon et les municipalités avoisinantes affichaient une quantité d'ordures ménagères résiduelles de 217 kg par habitant par an et un taux de collecte séparée de 38 %.

Bien que leur performance fût déjà supérieure à la moyenne nationale et qu'ils étaient seulement tenus de réduire leurs déchets résiduels pour atteindre 180 kg pour 2015, **la décision de fermer l'ancien four les a incités à être plus ambitieux**.

La combinaison d'une volonté politique et d'une stratégie claire pour diminuer les déchets et améliorer la collecte séparée a permis à Besançon de parvenir en-dessous de la barre de 150 kilos annuels de déchets résiduels par personne et d'afficher un chiffre de 58 % de collecte séparée.

Poursuivant sur sa lancée, la ville a récemment fait fermer son plus ancien four d'incinération, en janvier 2022.

3.2. MILAN SE MET AU VERT :

Après une première phase d'expérimentation qui s'est soldée par un échec au début des années 2000, la collecte séparée des biodéchets a été progressivement relancée sur l'ensemble de la ville de Milan, dix ans plus tard. Résultat, en 2020, la ville collectait **110 kg de biodéchets par an** auprès de chacun de ses 1.4 millions d'habitants, soit 154 000 tonnes au total qui sont ensuite envoyées en méthanisation. Encore plus spectaculaire, la part des OMR est passée de 342 kg/hab./an à 190 kg/hab./an en l'espace de 10 ans !

Malgré un fort taux d'habitat collectif (supérieur à 80 %), les importants moyens de communication déployés ont entraîné une bonne appropriation du geste de tri par la population ce qui a permis d'obtenir une bonne qualité du tri avec moins de 6 % d'indésirables dans les poubelles. **La volonté politique a également été une condition indispensable** à la réussite de cette expérience. Les élus ont ainsi profité de la mise en œuvre de la collecte séparée des déchets alimentaires pour revoir à la baisse la fréquence de collecte des OMR, ce qui a envoyé un signal fort aux usagers pour qu'ils trient.

4. PLAN D' ACTIONS

Afin d'atteindre les objectifs de réduction présentés ci-dessus, voici les 4 piliers principaux à prendre en compte selon nous, ainsi que de nombreuses actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

4.1. PREVENTION DES DECHETS

Nous estimons que l'augmentation massive du budget alloué à la prévention des déchets permettrait de diminuer de **22 500 tonnes** (soit 26 kg/hab./an) la quantité d'OMR produites sur le territoire de la Métropole, grâce aux actions suivantes :

- Diminution de 5 000 tonnes du gaspillage alimentaire par la mise en place d'actions dans tous les établissements scolaires et médico-sociaux, la relance du dispositif Gourmet Bag auprès des restaurateurs et la sensibilisation des ménages ;
- Diminution de 2 500 tonnes d'emballage et vaisselle à usage unique grâce à la mise en place d'une obligation de recourir à de la vaisselle et des contenants réemployables sur tous les événements culturels et sportifs organisés par la Métropole ainsi que tous ceux nécessitant une autorisation d'occupation de l'espace public ;
- Réduction de 10 000 tonnes de la production de déchets grâce aux actions de sensibilisation du grand public et à l'émergence de nouveaux produits et de nouvelles habitudes de consommation, tels que : l'achat en vrac, la consigne, la réparation, l'achat de seconde main, ... ;
- Diminution de 2 000 tonnes des déchets produits par les services de la Métropole et de ses communes adhérentes grâce à des formations et la mise en place d'actions de réduction en interne

Encourager l'émergence de comportements éco-responsables en entreprises à travers la diffusion de bonnes pratiques, le développement d'offres de services plus écologiques et des incitations financières voire des sanctions si nécessaires, ce qui pourrait permettre de réduire de 3 000 tonnes le gisement des déchets d'activité économiques collectés par la Métropole.

4.2. BIODECHETS

Nous estimons qu'il est possible de détourner 50 000 tonnes de biodéchets (soit 59 kg/hab./an) des OMR en 2030, grâce aux actions suivantes :

- 16 000 tonnes de biodéchets (soit 19 kg/hab./an) pourraient être gérés localement grâce au déploiement du compostage de proximité (individuel et partagé) d'ici 2030. Ce chiffre est en cohérence avec le Plan Biodéchet de la Métropole qui prévoit entre 11 000 et 13 000 tonnes de biodéchets détournés par compostage en 2026 ;

- 34 000 tonnes de biodéchets (soit 40 kg/hab./an) pourraient être détournés à travers une collecte séparée en porte-à-porte, les biodéchets pouvant ensuite être traités en compostage ou méthanisation et la matière obtenue (compost ou digestat) épandue par la suite sur des surfaces agricoles. Ce chiffre est supérieur à celui indiqué par Toulouse Métropole qui prévoit de collecter entre 5 000 et 20 000 tonnes en 2026, mais il est en accord avec l'étude de l'ADEME sur les collectivités ayant mis en place une collecte séparée en porte-à-porte qui indique un ratio moyen de 43 kg/hab./an de biodéchets collectés, même en environnement urbain.

4.3. DECHETS RECYCLABLES

Nous estimons qu'il est possible de détourner 31 000 tonnes de déchets recyclables (soit 36 kg/hab./an) des OMR vers des filières de recyclage d'ici 2030, grâce aux actions suivantes :

- 5 000 tonnes de verre supplémentaires (soit 6 kg/hab./an) pourraient être captées en améliorant le maillage de colonnes aériennes sur le territoire ce qui permettrait de faciliter le geste de tri ;
- 4 000 tonnes de textiles supplémentaires (soit 5 kg/hab./an) pourraient être collectées, là aussi en améliorant le maillage en bornes Point Relais mais également à travers des partenariats avec les magasins de vêtements et les grandes surfaces ;
- La mise en place de l'extension des consignes de tri à partir de 2023 devrait permettre de capter 5 000 tonnes d'emballages supplémentaires (soit 6 kg/hab./an) ;
- Un déploiement plus large de la redevance spéciale auprès des professionnels inciterait ceux-ci à mieux trier leurs déchets et pourrait ainsi permettre de détourner 5 000 tonnes de déchets vers des filières de recyclage, tout en augmentant les recettes de la Métropole ;
- Le déploiement de corbeille de tri dans tous les bâtiments administratifs de la Métropole et sur l'ensemble de l'espace public pourrait permettre de capter 2 000 tonnes de déchets recyclables qui ne sont pas triés actuellement ;
- Enfin le déploiement d'agents chargés de la sensibilisation en même temps qu'une vaste campagne de communication pourrait permettre de détourner 10 000 tonnes de déchets recyclables de l'incinération.

4.4. TARIFICATION INCITATIVE

Elle n'est pas une solution de réduction des déchets en elle-même mais sert plutôt à encourager l'adoption de bonnes pratiques pour éviter la production de déchets ou leur traitement local.

L'expérience montre que les collectivités qui obtiennent les meilleures performances de réduction de leurs OMR sont celles qui ont déployé de nombreuses solutions de réduction des déchets en amont de la mise en place de la tarification incitative afin de permettre à leurs habitants d'agir concrètement pour réduire leur facture.

Nous avons donc estimé qu'elle permettrait d'atteindre les objectifs présentés précédemment en ce qui concerne la prévention des déchets, les biodéchets et les déchets recyclables.

En plus de ceux-ci, nous estimons que son adoption pourrait permettre de **détourner 16 500 tonnes de déchets recyclables (soit 19 kg/hab./an) vers les bonnes filières de tri en déchèterie**. A l'heure actuelle, par manque d'information, de moyens de transport ou par facilité, de nombreux objets potentiellement réemployables ou recyclables finissent incinérés alors qu'ils devraient être envoyés en déchèterie, comme les piles, équipements électroniques, produits dangereux, mobilier, ferraille, objets en bois, ... De nouvelles filières vont d'ailleurs être mises en place prochainement pour le matériel de jardinage, de sport, les jouets et les objets encore utilisables qui pourront être déposés dans des zones de réemploi ou recyclage.

CONCLUSION

Les exemples précédents et les nombreux autres présentés dans le rapport montrent bien que les actions que nous proposons sont réalisables et qu'elles ont déjà été mises en place avec succès dans des métropoles comparables à Toulouse. Le retard pris par la Métropole de Toulouse sur ses objectifs de réduction des déchets s'explique donc avant tout par **un manque de volonté politique** et de financements des secteurs de la prévention des déchets plutôt que par des blocages d'ordre technique.

Nous considérons que la mise en place de ces actions à travers un plan massif de réduction des déchets permettrait de **diminuer de 50% la production de déchets à l'horizon 2030**, ce qui permettrait d'envisager fermer 2 fours sur les 4 que compte l'incinérateur. En plus des avantages écologiques, sociaux et économiques d'une telle réduction des déchets, cela permettrait enfin à la Métropole de respecter ses obligations réglementaires en termes de réduction et valorisation des déchets, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La fin de vie de l'incinérateur est une **opportunité unique de revoir la politique de gestion des déchets de la Métropole** et sa dépendance envers l'incinérateur. À l'heure de l'urgence climatique, elle ne peut plus se permettre des demi-mesures et doit agir de manière massive pour réduire ses déchets. Elle ne peut surtout pas se permettre d'investir des centaines de millions d'euros dans une unité de traitement dont elle deviendrait dépendante pendant encore des dizaines d'année. **La production des déchets n'est pas une fatalité** et leur prévention ne devrait plus être le parent pauvre mais bien le cœur de la politique de gestion des déchets de la Métropole.

Pour nous soutenir,
adhérez, faites un don, rejoignez-nous :

zerowastetoulouse.org

Pour toute information complémentaire,
contactez-nous :

plaidoyer@zerowastetoulouse.org



zerowastetoulouse.org